

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 juin 2020 à 18 heures 00

Date de convocation :

05 juin 2020

Date d'affichage :

05 juin 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Vote des trois taxes.

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, ARIES Fabienne, WINTERSTEIN Martine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, BALLARIN Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel

Secrétaire de séance :

Mme VEYRIES Nadine

Le Maire expose que vu le code général des collectivités territoriales et après analyse du budget primitif 2020, il est nécessaire de délibérer sur les 3 taxes directes locales pour l'année 2020 soit la proposition :

Taxe foncière bâtie : 5.14

Taxe foncière non bâtie : 38.16

Cette proposition est reprise sous la forme suivante :

Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles 2019	Taux d'imposition 2019	Produit fiscal attendu 2019
Taxe d'habitation	658 200	4.11	27 052
Taxe foncière bâtie	519 200	5.14	26 687
Taxe foncière non bâtie	7 800	38.16	2 976

Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles 2020	Taux d'imposition 2020	Produit fiscal attendu 2020
Taxe foncière bâtie	542 100	5.14	27 864
Taxe foncière non bâtie	8 100	38.16	3 091

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Saint-Gaudens

Le 15 juin 2020

Publié ou notifié le

Fait à BARBAZAN



Le 12 juin 2020

Le Maire